

LA NOTE D'INFO

L'ACTUALITÉ DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DES
DÉCHETS (DIS/DID)

JUN 2008

CE QUI VA CHANGER DANS L'ADR 2009

ÉDITIONS
GMJ
PHOENIX

ÉDITIONS GMJ PHOENIX
106 AV CLEMENCEAU
94366 BRY SUR MARNE CEDEX
T : 01 48 82 51 51 F : 01 48 82 51 59
ÉTIQUETTES DE DANGER, PLAQUES
ÉTIQUETTE, CONSIGNES DE SÉCURITÉ
CEPIC, ÉQUIPEMENTS ADR ET LOGICIEL MD

Rédaction le 12/06/08

BRÈVES :

Correctif de l'ADR 2007 d'avril 2008, est disponible sur le site :

www.legifrance.gouv.fr

Le répertoire solutions TMD 2008 sera disponible en juillet.

Il regroupe toutes les entreprises proposant des produits ou des prestations à destination des expéditeurs et transporteurs de marchandises dangereuses (logisticiens, organismes de formation, transporteurs, fabricants d'emballages agréés, emballeurs, etc...).

Pour plus d'info : info@solutionstmd.com

Le salon SIPEC se tiendra à Orléans le 30/09 au 02/10/08. Il regroupe depuis 10 ans les fournisseurs de l'industrie de la chimie, de la parfumerie, de la cosmétique et de la pharmacie. Un rendez-vous incontournable des professionnels. www.sipec.net.

Comment compléter ces brèves?

Sur www.gmjphoenix.com

Rubrique « transport de marchandises dangereuses »

Dans le bandeau de gauche en bas vous trouverez les titres des infos sur lesquels vous pouvez cliquer pour les développer et accéder aux liens.



ADR 2007 a introduit notamment **la classification des tunnels routiers**. Pour 2009, la classification a été partiellement révisée et précisée. Le tableau du chapitre 8.6.4 a donc été revu.

Les consignes écrites de sécurité sont également fortement modifiées. En effet, dans l'ADR 2009 une seule consigne de 4 pages sera publiée en remplacement de toutes celles existantes précédemment. Cette simplification des consignes écrites ne correspond pas à l'attente d'un grand nombre de services de secours des différents pays européens. Il est à prévoir des débats et des modifications en 2011 de ce chapitre 5.4.3 de l'ADR 2009.

Un nouveau code ONU fait son apparition : UN 3475. Il répond à la nouvelle offre des Biocarburant E 85, mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol (Classe 3, GE II et code citerne 33, LQ 4).

Produits « dangereux pour l'environnement ». Plusieurs points ont été changés. La première concerne la méthode de

classification des matières dangereuses (chap. 2.2.9.1.10). *Il est important de noter que si des matières répondent à ces critères, le nouveau marquage devra être appliqué même si elles n'appartiennent pas à la classe 9.*

Nouvelle marque en plus des étiquettes n°1 à 9 :



Colis, conteneur, conteneur-citerne, véhicule

(Dispense pour les emballages de moins de 5 kg et de 5 litres).

Le chapitre sur les équipements a été aussi amendé (8.1.5). Pour retenir les grands ajouts, l'obligation d'avoir du liquide pour le rinçage des yeux (sauf classes 1, 1.4, 1.5 1.6, 2.1, 2.2 et 2.3) dans chaque unité de transport, pour les membres d'équipage, une paire de gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Les nouveaux équipements supplémentaires : un masque d'évacuation d'urgence

pour chaque membre d'équipage (classes 2.3, 6.1), une pelle, une protection de plaque d'égout et un réservoir collecteur en plastique (transport de liquides).

Quantité exceptée (3.5.1) cette notion existait dans la réglementation aérienne. Elle fait son apparition en 2009 dans l'ADR. Une nouvelle étiquette sera notamment à apposer sur les colis.

Quantités limitées : les véhicules transportant plus de 8 T de MD en quantité limitée devront être signalés avec les lettres LTD QTY sur fond blanc.

Pour faire la synthèse des principaux changements de l'ADR 2009, je remercie **Mr Carbonne FX** www.fxcarbonne.fr. D'autres modifications ont bien entendu été apportées nous avons retenues celles qui nous paraissent majeures.

Le nouvel ADR sera disponible vraisemblablement fin septembre 2009. Il permettra de préciser certaines de ces notions. En attendant nous demeurons à votre disposition pour vous aider à voir plus clair dans ces grands changements réglementaires : info@gmjphoenix.com